

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2025

---

DÉFISCALISER LES PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES - (N° 2121)

Commission	
Gouvernement	

N° 19

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Le Nabour, M. Pierre Cazeneuve, Mme Dubré-Chirat, Mme Galliard-Minier, M. Lauzzana, M. Le Gac, Mme Liso, Mme Missoffe, M. Mongardien, Mme Pannier-Runacher, M. Rousset et Mme Vidal

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact de la présente loi sur l'égalité économique entre les femmes et les hommes, notamment au regard de la fiscalité des ménages séparés.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à garantir une évaluation précise de l'impact de la réforme sur l'égalité économique entre les femmes et les hommes, alors même que les familles monoparentales sont majoritairement dirigées par des femmes et particulièrement exposées à la précarité.